



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Gustave GOUVEIA (Lanobre) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 30

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 07 octobre 2021

**20211012006DE**

**ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LA REALISATION D'UN GYMNASE DANS LE CADRE DE PETITES VILLES DE DEMAIN**

La signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain a été effectuée le 23 avril 2021, la Communauté de communes Sumène Artense et la commune d'Ydes se sont engagées dans la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation Territoriale.

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

La Communauté de Communes Sumène Artense et la commune d'Ydes ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme Petites Villes de Demain le 5 novembre 2020, par le biais d'une candidature conjointe. Elles ont exprimé leurs motivations à candidater conjointement à ce dispositif et sont lauréates depuis le 11 décembre 2020. La signature de la convention d'adhésion au programme a été réalisée le 23 avril 2021 et a permis l'engagement du dispositif sur le territoire.

La Communauté de communes Sumène Artense et la commune d'Ydes ont pour projet majeur la construction d'un gymnase multisport qui constitue un acte important pour un maître d'ouvrage car elle influe sur le développement de la pratique sportive pour de nombreuses années.

Il s'agit de l'élément clé de la candidature au dispositif Petites Villes de Demain. La salle multisport doit permettre de satisfaire les besoins exprimés et, plus largement, les attentes de la population de la Communauté de Communes Sumène-Artense mais aussi de la Commune d'Ydes avec un souci d'optimisation de la dépense publique (investissement et fonctionnement).

Une attention particulière sera mise en œuvre concernant le choix du site d'implantation de ce futur équipement, notamment dans l'optique de créer une synergie et une connexion avec le centre de la commune et différents équipements structurants du territoire tels que la piste verte, ainsi que le portage de la réalisation du projet et sa gestion.

L'aspect environnementale et énergétique sera privilégié via une approche basée sur la production d'énergies renouvelables, une consommation énergétique optimisée et une gestion économe, voire exemplaire, de la ressource en eau.

L'objectif consiste à permettre à la Communauté de Communes Sumène Artense et à la commune d'Ydes de s'assurer de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle...

Pour ce faire, cette mission doit permettre de définir les besoins réels de la Communauté de Communes et de la commune d'Ydes concernant un équipement sportif permettant d'accueillir différentes demandes sportives : apprentissage, entraînement, compétition, enseignement scolaire... et contribuant au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

La Banque des Territoires apporte un co-financement à hauteur de 50% sur la réalisation de cette étude, le Conseil Départemental du Cantal étant l'instructeur local.

La mission de programmation est décomposée comme suit :

- Une phase portant sur une étude de faisabilité et d'opportunité ;
- Une phase consistant en la rédaction d'un programme qui sera utilisé pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la phase conception du projet ;

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de lancer cette étude de programmation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire :

- Décide de lancer une étude de programmation ;
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude ;
- Autorise le Président à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 12 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 19/10/2021

Affichée ou notifiée le 19/10/2021

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/10/2021 015-241501055-20211012-20211012006DE-DE